

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Colle MS / 1 Composant**

· Code du produit: 10910

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Agent d'étanchéité

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960

Fax. +49(0)911 - 644456

e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

néant

· Pictogrammes de danger

néant

· Mention d'avertissement

néant

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Néant.

· Mentions de danger

néant

· Indications complémentaires:

Contient reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate and Methyl-1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidylsebacate. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

Nom du produit: Colle MS / 1 Composant

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· Composants dangereux:

CAS: 198028-14-7 Numéro CE: 907-495-0 Reg.nr.: 01-2119545465-35	Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[-2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	dioxyde de titane Carc. 2, H351	1-5%
	reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate and Methyl-1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidylsebacate Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1, H317	<1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction: Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers· Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

Nom du produit: Colle MS / 1 Composant

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker à sec.
Protéger contre le gel.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:**

10

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

198028-14-7 Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[-2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,56 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	17,3 mg/kg bw/day (ARB)
		8,6 mg/kg bw/day (BEV)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

Nom du produit: Colle MS / 1 Composant

(suite de la page 3)

Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	3,75 mg/kg bw/day (ARB)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	3 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	17,3 mg/m³ Air (ARB)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	700 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/m³ Air (ARB)

· PNEC**198028-14-7 Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[-2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis**

PNEC (wässrig)	10 mg/l (KA)
	0,074 mg/l (MW)
	0,74 mg/l (SW)
PNEC (fest)	3.715 mg/kg Trockengew (BO)
	108 mg/kg Trockengew (MWS)
	1.080 mg/kg Trockengew (SWS)

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)
	1 mg/l (MW)
	0,127 mg/l (SW)
PNEC (fest)	100 mg/kg Trockengew (BO)
	100 mg/kg Trockengew (MWS)
	1.000 mg/kg Trockengew (SWS)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 10 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

Nom du produit: Colle MS / 1 Composant

(suite de la page 5)

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs | pour les métaux |
| | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|---|--|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.2 Stabilité chimique | |
| · <u>Décomposition thermique/conditions à éviter:</u> | Pas de décomposition en cas d'usage conforme. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Réactions aux acides.
Réactions aux agents d'oxydation puissants. |
| · 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.5 Matières incompatibles: | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Gaz nitreux |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

198028-14-7 Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[-2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	5.110 mg/m3 (rat)
	LC50/4 h	>5,11 mg/l (rat)
	NOAEC	37 mg/l (green alge)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>5.010 mg/kg (rat)
	NOAEL	24.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.010 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	NOAEL	10 mg/m³ (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

Nom du produit: Colle MS / 1 Composant

(suite de la page 6)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:

198028-14-7 Reaktionsprodukt (Amidwachs) aus Oktadekanamid, 12-Hydroxy-N-[-2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- und N,N'-Ethan-1,2-diylbis(1,2-hydroxyoktadekan-1-amid) [CAS 123-26-2] und Dekanamid, N,N'-1,2-Ethandiylbis

EC50/48h	94,9 mg/l (daphnia magna)
NOEC/21d	>20 mg/l (daphnia magna)
EC10	37 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/72h	43,2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

13463-67-7 dioxyde de titane

EC50	>1.000 mg/l (bacteria)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	>1.000 mg/l (pimephales promelas)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

Nom du produit: Colle MS / 1 Composant

(suite de la page 7)

· **12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques:· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 11*	boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

· Emballages non nettoyés:· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR, ADN, IMDG, IATA· Classe

néant

· **14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA

néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**· Marine Polluant:

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

Nom du produit: Colle MS / 1 Composant

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU

0,2 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Contact:

Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59

@mail E.Hake@akemi.de

· Date de la version précédente:

05.05.2021

· Numéro de la version précédente:

8

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.12.2022

Nom du produit: Colle MS / 1 Composant**· Acronymes et abréviations:**

(suite de la page 9)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEL: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR